

ment la conduite et il trouve que le litre d'eau contient 0, 088 milligrammes de plomb. En le vidant lentement il y en a 0, 104 milligrammes. Puiser après un séjour de 12 heures, ce qui arrive souvent à Montréal, il y en a 1, 221 milligramme ; après 48 heures 1. 7. milligramme ; après 7 jours 3.25; après un mois 4, 7 milligrammes. Ces recherches ne peuvent être plus complètes, et elles démontrent qu'un courant même rapide n'est pas inoffensif. A la suite de ces faits il est évident que l'eau en usage dans chaque famille par le système actuel de distribution contient du plomb. Elle contient aucun poison dont les effets sont désastreux pour la santé. Maintenant l'eau distribuée par une conduite en plomb contient-elle assez du métal pour produire l'intoxication saturnine ? Je réponds oui. L'intoxication saturnine provenant de l'eau était connue des anciens et on voit que le célèbre architecte romain Vitruve conseillait de conduire l'eau le moins possible dans le plomb pour l'avoir salubre. Plus tard on s'étonnait que les peuples civilisés eussent choisi un métal aussi dangereux pour distribuer et conserver l'eau. M. Hamon de Paris et membre correspondant au Journal d'Hygiène Populaire, entasse faits sur faits d'empoisonnement saturnine par les conduites de plomb. A Buda-Pesth Hongrie les tuyaux de plomb sont prohibés depuis 1873. A Vienne on n'emploie que des tuyaux de fer. A Prague les tuyaux de plomb ordinaire sont défendus. Partout on demande le remplacement des tuyaux de plomb par des matières inoffensives.

Dans la ville de Montréal les conduites de plomb ont été la cause de saturnisme ; il y a quelques semaines il nous a été donné de constater M. M. les Drs. N. Fafard, Cléroux, Jeannotte Desroches, et moi plusieurs cas d'empoisonnement par le plomb, intoxi-

cation provenant de l'eau de l'aqueduc ou plutôt des tuyaux de plomb employés pour amener l'eau de la rue à la chantepleure. Deux de ces malades sont empoisonnés gravement, un est pris de paralysie saturnine, et l'autre souffre de paralysie et de désordres nerveux graves. Le plomb paraît même influencé, les autres malades.

Ces faits sont graves, ils sont inquiétant pour la population de Montréal qui boit à peu d'exception de la même eau. Personne n'échappe au plomb, et avec le système d'aqueduc actuel le fort comme le faible, le riche comme le pauvre, le propriétaire comme le locataire, les échevins comme les citoyens, tous sont exposés à subir des dérangements plus ou moins sérieux provenant du plomb. Voici quelques unes des conséquences du plomb que j'ai cru bon d'énumérer, dyspepsie, douleurs musculaires, anémie, paralysie, folie ; les maladies cités plus haut présentent ces désordres à l'exception de la folie.

Un état de chose aussi menaçant pour la santé publique peut-il être toléré plus longtemps ? Non, il serait regrettable que des mesures promptes ne seraient prises à l'instant afin de remédier à ce grand mal. D'autant plus que la voie est toute tracée. Il reste à faire ce qui a été pratiqué en Europe. Décréter la prohibition des tuyaux de plomb pour la conduite de l'eau qui doit servir à l'alimentation. Une mesure immédiate se présente de front et de suite. Empêcher la pose des tuyaux de plomb où il se fait des constructions nouvelles et partout où la municipalité emploie ou pose de nouveaux tuyaux, les poser en matières inoffensives. On a remplacé avec avantage sous le rapport de la solidité et de la salubrité des tuyaux de plomb par des conduits d'étain revêtu de plomb. Cette espèce de conduite conviendrait pour le climat de Montréal et serait saine.

Le Comité de Santé qui a opéré une foule de réformes hygiéniques et sanitaires ne laissera pas ce fait passer inaperçu, et s'occupera, nous l'espérons, de la première réforme en importance, celle des tuyaux de plomb pour conduits de l'eau servant aux usages alimentaires.

Dr C. N. BARRY.